

AUDACC
SARL au capital de 140 480 Euros
RCS Saint Brieuc B 339 986 077 00024
22 rue Alain Colas
22950 TREGUEUX

§§§

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 07 Octobre 2011

L'an deux mille onze,
Le vendredi 07 Octobre à 11 H 00,

Les associés de la Sarl AUDACC, au capital de 140 480 Euros, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire dans le but de statuer sur l'agrément d'un nouvel associé.

Sont présents :

Monsieur RAULT Alexandre, propriétaire de	2 500 parts
Monsieur ROBIC Christian, propriétaire de	2 500 parts
Monsieur JUS Dominique, propriétaire de	2 500 parts
Monsieur LE CORVAISIER Jean-Yves, propriétaire de	1 280 parts

La totalité des associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Christian ROBIC, co-gérant, préside la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Agrément en tant que nouvel associé de la société « CONSILIUM »

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres les documents suivants :

- le texte des résolutions proposées

Il précise que tous les documents prescrits par la loi, décrets et règlements ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prescrits.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Après discussion la résolution suivante est mise aux voix :

M
ER
Jac
7

RESOLUTION UNIQUE

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention de chacun d'entre eux de céder personnellement une part sociale à la société « CONSILIUM », SARL au capital de 1 000 € dont le siège social est au 22 rue Alain Colas 22950 TREGUEUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Briec sous le N° 535 093 256, déclare agréer cette dernière comme nouvel associé à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devra intervenir avant le 31 Octobre 2011.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

RAULT Alexandre ROBIC Christian JUS Dominique LE CORVAISIER Jean-Yves

